



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article1213>

# L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université

- Sport et...
- Actions particulières



---

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

---

Lors de la dernière Journée nationale du sport scolaire le 14 septembre dernier, madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a ouvert officiellement l'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université.

Cette « Année de l'Olympisme, de l'école à l'université » s'inscrit dans la continuité de l'Année du sport, de l'école à l'université, et aura, comme l'an dernier, vocation à promouvoir les activités sportives et physiques au sein de l'école et auprès des partenaires extérieurs. L'objectif est de valoriser les projets partenariaux menés partout en France, et notamment avec le mouvement sportif et les organisations olympiques déconcentrées.

Grâce à cette opération, le ministère souhaite donner une visibilité accrue aux activités physiques et sportives (EPS, sport scolaire/universitaire, activités dans les PEDT), en mobilisant la communauté éducative et les élèves autour des valeurs citoyennes du sport et de l'Olympisme.

Dans les écoles, collèges et lycées, des liens peuvent utilement être créés avec le parcours citoyen, l'enseignement moral et civique, le parcours éducatif de santé.

Informations complémentaires sur [www.education.gouv.fr/annee-olympisme](http://www.education.gouv.fr/annee-olympisme) ,  
<http://eduscol.education.fr/cid104776/annee-de-l-olympisme-de-l-ecole-a-l-universite.html>  
et dans la circulaire « Année de l'Olympisme » du 22 août dernier.

Vous trouverez dans ces documents les différentes procédures pour s'inscrire dans cette dynamique de l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université, avec des informations concernant :

- 1- la labellisation simplifiée afin d'inscrire l'ensemble de vos projets de l'année via le formulaire dédié ; celle-ci est ouverte depuis la rentrée, et jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- 2- l'appel à projet : après labellisation, les projets particulièrement intéressants ou innovants peuvent participer à l'appel à projet (dossier téléchargeable depuis le mail de labellisation), et ainsi candidater ainsi pour obtenir une aide financière. Cette année, les lauréats seront choisis au niveau académique. Attention : date limite de participation, le 31 décembre 2016.
- 3- les défis Paris2024 : dans le cadre du partenariat avec Paris2024, différents lots seront à gagner par les écoles et établissements, jusqu'à mars prochain au travers de plusieurs défis.
- 4- Les productions pédagogiques, supports pour l'ensemble des enseignants, présentes sur le site Canopé, page « La grande école du sport » et les ressources pédagogiques du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Après la forte mobilisation de l'Année Du Sport, cette Année de l'Olympisme de l'école à l'université sera jalonnée de différents temps forts. Nous vous souhaitons pleine réussite dans l'animation de vos équipes pédagogiques, et nous vous remercions de votre concours à la réalisation de projets élaborés au service de la réussite éducative des élèves et étudiants.